

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.179

**Fonds de concours
pour la mise en place
d'un nouvel éclairage
au stade de Chanzy :
commune
d'Angoulême**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Jacques NOBLE à Michel GERMANEAU, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.179**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ECLAIRAGE AU STADE DE
CHANZY : COMMUNE D'ANGOULEME**

Par délibération n° 142 du 25 avril 2002, le conseil communautaire a proposé d'attribuer une aide aux communes pour les dépenses d'investissements visant à permettre la mise aux normes des équipements sportifs imposée par les instances nationales.

Le GrandAngoulême peut donc intervenir au titre de l'intérêt commun sous la forme d'un fonds de concours dans le cadre d'aménagements dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

Par délibération n° 241 du 10 juillet 2003 modifiée par la délibération n° 83 du 7 juin 2012, l'assemblée délibérante du GrandAngoulême a approuvé les critères techniques et financiers conditionnant l'attribution de fonds de concours aux communes pour permettre l'instruction de leurs demandes.

Il s'agit d'une aide correspondant à un taux de 25 % maximum du montant HT des travaux réalisés.

Dans le cadre du développement du stade du Chanzy sur la commune d'Angoulême, il est nécessaire de mettre en place un nouvel éclairage. Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 300 000 € HT.

Le montant sollicité est de 75 000 €, soit 25 % de l'investissement HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 4 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la ville d'Angoulême d'un montant de 75 000 € pour la réalisation de nouveaux éclairage sur le stade de Chanzy.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 204141 – rubrique 412.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2013